

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 13 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

▪ **Etaient présents :** Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL.

Date de convocation :
07 juin 2019

▪ **Absents avec pouvoir :** François-Xavier COULON, Virginie PORTUGAL-SCUILLER

Date de publication et d'affichage :
21 juin 2019

▪ **Absent excusé :** Franck GUEGAN,

▪ **Absent :** Yves LOYER, Thierry MAHEO,

▪ **Secrétaire :** Léopold LAMBOTIN.

Délibération n° 17 de la séance du 13 juin 2019**REF/N°2019-057 : LA POSTE : NUMEROTATION DES RUES**

Madame Le Maire expose le projet d'adressage (numérotation des rues et fiabilisation des adresses) qui lui a été présenté par la Poste le 23 avril 2019. Une adresse dite « fiable » est définie par 3 critères (cadastral, sémantique et géolocalisable) nécessaires pour obtenir un référencement sur la plateforme à laquelle accède les secours par exemple. Ce sera également une condition nécessaire pour être raccordée à la fibre optique. Au quotidien, c'est utile pour la distribution du courrier. Et cela répondrait à une demande de la population.

Les prestations proposées par la poste sont :	HT	TTC
- Rapport méthodologique	1 710 €	2 052 €
- Audit et conseil de fiabilisation des adresses, réalisation du plan d'adressage et accompagnement à la communication	1 920 €	2 304 €
- Réalisation d'un plan d'adressage	7 200 €	8 640 €
- Fin de prestation	570 €	684 €
TOTAL	11 400 €	13 680 €

La durée de réalisation sera de 1 an.

Une commission de travail sera composée.

Le conseil municipal après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité à ce projet de numérotation des rues, charge et autorise madame le Maire à signer tout document pour mener à bien ce projet. Un conseiller demande à ce que l'on s'assure que les données recueillies ne soient pas utilisées à des fins commerciales.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

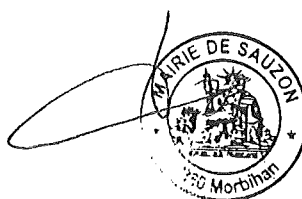
Télétransmission le 21 juin 2019

sous le n° 19-062D2019-057 (matière de l'acte 7-10 :
Finances locales - Divers)

Accusé réception le 21 juin 2019

Publiée le 21 juin 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON